

Les Bois, le 13 décembre 2004

Avis officiel No 17/2004

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du

jeudi 23 décembre 2004 à midi au vendredi 31 décembre 2004.

Réouverture du bureau communal le 3 janvier 2005.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

- - - -

ACCORDS BILATERAUX

Les dispositions relatives aux accords bilatéraux concernant le séjour des citoyens étrangers nous obligent à avoir une information absolument complète de la part des propriétaires d'immeubles qui louent des appartements.

Aussi, le Conseil communal rappelle aux propriétaires d'immeubles qui louent des appartements qu'ils doivent annoncer tous leurs nouveaux locataires au contrôle des habitants dans un délai de 14 jours. Les départs doivent également être communiqués sans délai.

Cette information est particulièrement importante en ce qui concerne l'imposition des personnes frontalières qui séjournent durant la semaine dans notre Commune.

D'avance, le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

CONSEIL COMMUNAL LES BOIS